



APPRENTISSAGE CAP agricole TRAVAUX FORESTIERS



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Observer et apprécier l'état d'un peuplement forestier, entretenir une parcelle forestière (débroussaillage, élagage...)
- Identifier les caractéristiques techniques des chantiers
- Effectuer le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus selon les indications de l'employeur
- Assurer l'entretien courant des différents équipements et matériels et diagnostiquer les pannes
- Organiser son travail en tenant compte des règles de sécurité et rendre compte de ses travaux

Une insertion dans la vie active

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

- Le CAP agricole Travaux Forestiers est un diplôme délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** par validation d'unités capitalisables (UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Le CAP agricole Travaux Forestiers permet de s'insérer dans la **vie active**, de préparer un baccalauréat professionnel puis un certificat de spécialisation (CS) dans le secteur de la forêt.

- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Filière Forêt	
<input type="radio"/>	4 ^{ème} - 3 ^{ème}
<input checked="" type="radio"/>	CAPa Travaux forestiers
<input type="radio"/>	BAC PRO Forêt
<input type="radio"/>	Certificat de Spécialisation
<input type="radio"/>	BTSA Gestion Forestière
<input type="radio"/>	Licence Professionnelle



Taux de réussite
Voir site internet

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>



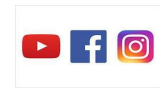
TAUX DE SATISFACTION
Voir site internet



TAUX D'INSERTION
Voir site internet

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPRENTISSAGE

CAP agricole–TRAVAUX FORESTIERS



Diplôme de niveau 3
Formation en alternance

CDFAA de la Corrèze

L'ouvrier forestier réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Neuvic vous propose une formation de **CAP agricole Travaux Forestiers** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif est de permettre à des jeunes motivés par le métier de la forêt d'acquérir des savoirs faire techniques et des savoirs être professionnels, et ainsi favoriser leur insertion dans l'entreprise.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **840 h sur 2 ans** avec la possibilité d'adaptation selon les diplômes acquis.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines en 1^{ère} et en 2^e année) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

- Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

- Enseignement général :

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (156h)

Interagir avec son environnement social (144h)

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle (180h)

- Enseignement technologique et professionnel :

Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture (120h)

Protection du milieu forestier des risques et dégâts occasionnés par le gibier (48h)

Restitution des vécus (24h)

Effectuer des travaux liés à l'entretien courants des matériels (72h)

Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel (96h)

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.